



PROCES VERBAL

Date et heure de la séance : 28 mai 2024

Nom	Prénom	Qualité
VALDENAIRE	Sylviane	Présidente de la séance
VERBAERE	Ludovic	1 ^{er} adjoint présent
LAMBOLEY	Claude	2 ^{ème} adjoint présent
GENEY	Jean-Michel	3 ^{ème} adjoint présent ABSENT
CLAUDEL	Hubert	Conseiller municipal ABSENT ayant donné pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane
DAVAL	Jean-Luc	Conseiller municipal présent
GALMICHE	Daniel	Conseiller municipal présent
PEREAUX	Laurence	Conseillère municipale ABSENTE
MORITZ	Marie Hélène	Conseillère municipale ABSENTE ayant donné pouvoir à M. VERBAERE Ludovic
LAMBERT	Myriam	Conseillère municipale présente secrétaire de séance
HELLE	Evelyne	Conseillère municipale

Quorum :

Le quorum, c'est-à-dire le nombre de conseillers municipaux devant être effectivement présents lors de l'approbation des délibérations, doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice.

Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 11

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 7 présents

Nombre de conseillers municipaux absents : 4

Le quorum est donc atteint.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

1. Délibération 4-2024/05/118 : Demande d'annulation Auberge du Tacot
2. Délibération 4-2024/05/119 : Prime pouvoir achat

Questions diverses

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées

1. Délibération 4-2024/05/118 : Demande d'annulation de loyer Auberge du Tacot :

Rapport présenté par Sylviane VALDENAIRE

Contenu du rapport : Lecture de la lettre de demande – annulation des loyers du restaurant de janvier à mai 2024

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – néant

2. 4-2024/05/119 : Prime pouvoir d'achat :

Rapport présenté par Sylviane VALDENAIRE

Contenu du rapport : projet de délibération approuvée par le comité social technique du Centre de Gestion de la Haute Saône

Mode de scrutin : Scrutin ordinaire à main levée – à l'unanimité

Teneur des discussions – Discussion sur les montants des travaux et des lieux

Teneur des discussions au cours de la séance

Préparation des élections européennes du 9 juin 2024

Point sur le fleurissement

« Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public. « L'exemplaire original du procès-verbal, qu'il soit établi sur papier ou sur support numérique, est conservé dans des conditions propres à en assurer la pérennité. »

Le Maire

Sylviane VALDENAIRE



La secrétaire de séance
Myriam LAMBERT